

Les Droits des Metis

DISCUSSIONS EN 1899 ET EN 1900, SUR L'OCTROI DES SCRIPS
ET RELATIVEMENT AU PERSONNEL DES COMMIS-
SIONS NOMMÉES PAR LE GOUVERNEMENT.

SESSION DE 1899.

Séance du 3 Juillet.

PAGE 6407 ET SUIVANTES DU RAPPORT OFFICIEL DES DÉBATS

ACTE DES TERRES FEDERALES.

Le MINISTRE DE L'INTERIEUR: (M. Sifton): Je propose la deuxième lecture du bill (No. 148) modifiant de nouveau l'acte des terres fédérales.

La motion est adoptée, le bill est lu une deuxième fois et la chambre se forme en comité sur ce bill.

(En comité.)

Le MINISTRE DE L'INTERIEUR: Les honorables membres de cette chambre doivent s'apercevoir que le bill a été imprimé de nouveau et que certains amendements y ont été ajoutés.

Sir CHARLES TUPPER: L'honorable ministre voudrait-il nous indiquer quel peut être l'effet de ces amendements, si on les compare à la loi actuellement en vigueur?

Article 1,

Le MINISTRE DE L'INTERIEUR: D'après la loi telle qu'elle existe actuellement, un cinquième du prix